



c'est un vrai contrat ça ?

Par **lalyla**, le **20/12/2012** à **16:57**

Bonjour à tous,

Je me tourne vers vous parce que je suis en peine dans mon travail.

Je travaille entre 9h et 10h par jour, du lundi au vendredi. Je bosse très souvent les week ends aussi (je dois me rendre sur des festivals vendre les produits) sans compensation aucune (mon boss paie les frais mais je n'ai aucune indemnité pour bosser plus).

J'ai un fixe et suis sensée être commissionnée sur mes ventes, mais je n'ai aucun objectif chiffré donc aucune commission !

Donc pour bosser entre 45 et 95h par semaine suivant mon programme de déplacements, gérer la majeure partie des choses dans cette micro boite, je ne touche que 1300€. Est ce normal ?

Je n'ai pas le statut de cadre, aucun horaire inscrit sur mon contrat de travail, aucun nombre d'heures à effectuer non plus, hors j'ai la position de directeur des ventes et marketing en plus de mon poste de commercial (je vous ai dit que je bossais dans une toute petite boite ?)

J'apprends que le marché que je développe actuellement ne me sera pas commissionné non plus.

Vous l'aurez compris, je pose ma dem (suis en cdd en plus !!!) dès que j'ai trouvé autre chose !

Quels sont mes droits lors de ma démission ? Puis je me retourner contre mon employeur ? Je suis soumise à une clause de non concurrence, comment cette dernière fonctionne t'elle ??

Merci à tous ceux qui prendront le temps de me répondre !

Par **P.M.**, le **20/12/2012** à **18:30**

Bonjour,

A votre avis, si c'était normal, je ne pense pas que vous poseriez la question...

En revanche, la démission n'existe pas pour un CDD et vous ne pouvez rompre le CDD que pour embauche en CDI en respectant un préavis maximum de 2 semaines, accord commun avec l'employeur et un avenant raccourcissant son terme ou prise d'acte de rupture du contrat pour faute de l'employeur...

Il faudrait par ailleurs savoir si la clause de non-concurrence est licite et vous pourriez la reproduire sans mentionner les noms éventuellement...